

Mairie de Miramont-Sensacq (40320)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 AVRIL 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de Miramont-Sensacq s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT, Maire.

Date de la convocation : 07/04/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Étaient présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, PORTASSAU Joël, THEUX Sabine.

Étaient Excusés : MOUNET Nathalie

Secrétaire de séance : DELHOSTE Jean-Luc

Ordre du jour :

- *Vote des taux des taxes*
- *Vote du Budget primitif 2023 du Lotissement des Peupliers*
- *Vote du Budget primitif 2023 de la Commune*
- *Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel*
- *Adhésion au service remplacement du CDG 40*

Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et demande si Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ont des observations sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2023.

Observations :

NÉANT

Sans aucune remarque, le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2023 est approuvé.

- *Vote des taux des taxes*

Monsieur le Maire présente l'état 1259, Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, et précise qu'il faut à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation.

	<u>Taux de référence</u>	<u>Taux votés</u>
Taxe foncière bâtie (TFB)	29.09	29.09
Taxe foncière non bâties (TFNB)	49.30	49.30
Taxe d'habitation (TH)	9.73	9.73

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Vote du Budget primitif 2023 du Lotissement des Peupliers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2023 de la commune, qui s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement, comme suit:

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
353 545,57	353 545,57
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
412 637,91	412 637,91

Le BP 2023 est voté à l'unanimité.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Vote du Budget primitif 2023 de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2023 du lotissement des peupliers, qui s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement, comme suit:

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
462 203,60	462 203,60
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
185 913,16	185 913,16

Le BP 2023 est voté à l'unanimité.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique, catégorie hiérarchique C pour assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts à compter du 1^{er} mai 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35h/semaine d'adjoint technique de catégorie hiérarchique C à compter du 1^{er} mai 2023,
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 378 correspondant au 6^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint technique emploi de catégorie hiérarchique C,
- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'**article L.332-8 3° du code général de la fonction publique**. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Adhésion au service remplacement du CDG 40

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adhérer au service de remplacement du centre de gestion pour pallier aux absences éventuelles des agents.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Demande de subvention au titre du produit des Amendes de police

Le Conseil Municipal a décidé au Budget, l'aménagement d'un parking en enrobé avec places handicapés au stade et salle polyvalente ainsi qu'au foyer rural.

Pour se faire, il est possible de demander une subvention au titre du produit des Amendes de police au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal décide de monter un dossier pour demander cette subvention.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

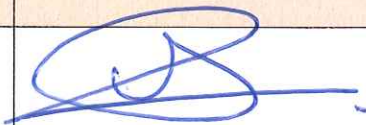
1. Questions diverses

*Salle polyvalente : visite de sécurité le 24/04/2023 par les pompiers

*Voirie : le chemin de Liou est en mauvais état, le responsable de la voirie de la Communauté de Communes s'est rendu sur place, malheureusement pas grand chose à faire à part remettre du cailloux, éviter que l'eau reste sur le chemin et refaire les fossés

Certains chemins ruraux sont en mauvais état malgré l'apport de cailloux 2 à 3 fois par an. Le responsable de la voirie de la Communauté des Communes s'est rendu sur place malheureusement pas grand chose à faire à part remettre des cailloux, éviter que l'eau reste sur les chemins, refaire les fossés et « limiter la vitesse pour tout engin qui y passe »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Maire	BEAUMONT	Pascal	
Secrétaire de séance	DELHOSTE	Jean Luc	